



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 70 (1971), p. 1-38

Guy Wagner

Inscriptions grecques du temple de Karnak (I) [avec 8 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačičnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ?????????? ???? ?? ?????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert

INSCRIPTIONS GRECQUES DU TEMPLE DE KARNAK (I)

Guy WAGNER

Tous les textes que nous donnons ici, proviennent de Karnak, soit qu'ils y aient été découverts pendant les fouilles de l'année 1970, soit qu'ils s'y soient trouvés dans les réserves du chantier de Fouilles. Dans tous les cas c'est à M. Lauffray, Directeur du Centre Franco-Egyptien, que nous devons d'avoir pu en découvrir quelques-unes et de les étudier toutes. M. Anus, architecte, nous a signalé deux de ces inscriptions enfouies dans les réserves et nous l'en remercions. M. Bellod nous en a donné d'excellentes photographies et M. Traunecker a tiré de la plupart d'entre elles de précieux «latex». Qu'ils en soient tous deux remerciés.

Ces inscriptions inédites peuvent être classées comme suit :

1. Le décret ptolémaïque.
2. Inscriptions du règne de Tibère, an I.
3. Trois inscriptions du règne de Claude.
4. Deux inscriptions de l'époque impériale (Marc-Aurèle et Vérus?).
5. Une inscription de l'époque d'Auguste.

1. LE DÉCRET PTOLÉMAÏQUE DU DROMOS DE KARNAK.

(Ptolémée V Epiphane et Cléopâtre I)

Nous possédons actuellement quatre fragments de ce décret, A, B, C, D. Le fragment A, le plus petit, a été découvert par M. Lauffray lors des fouilles du dromos au début de 1970 dans les réseaux de canalisation qu'il a dégagés (cf. la communication de M. Lauffray à l'*Académie des Inscriptions et Belles Lettres, comptes-rendus 1970, janvier-mars*, p. 141-142). Peu après, les fragments B et C ont été extraits dessous les troisième et cinquième Sphinx de la rangée Sud où ils servaient

de pierre de remploi dans la consolidation des socles. Le fragment D qui complète C avait été découvert par Legrain et publié par Lefebvre en 1902 (*BCH XXVI, 1902*, p. 445-446) après l'avoir été par H. Weil en 1900 (*Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions, 1900*, p. 173 sqq.).

Nous tenons à remercier M. Lauffray qui a bien voulu nous signaler le premier fragment mis à jour (A) et a généreusement mis à notre disposition une petite équipe d'ouvriers pour continuer les sondages au cours desquels nous avons trouvé B et C.

Malgré nos efforts, sur place à Karnak et au Musée du Caire, nous n'avons pu retrouver le fragment D dont la transcription par Lefebvre, bien que contrôlée sur les originaux par Jouguet (*BCH XXVI*, p. 440, note 1) laisse à désirer. Nous avons pu avoir connaissance de photos inédites de ce fragment grâce à l'amabilité de M. Dewachter qui a acquis au Caire en 1969 les photos correspondant au 1^{er} Cahier Legrain (environ 1895-1905 et 400 photos). L'histoire des publications successives du fragment D ne laisse pas d'étonner. Voici la liste de ces publications :

- 1) *Communications. Séance du 30 Mars 1900*. Une inscription grecque d'Égypte; note de M. H. Weil, membre de l'Académie (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1900*, p. 173-176). H. Weil ne peut indiquer la provenance de l'inscription et en a reçu un estampage et une photographie de Maspero qui les lui a envoyés de Guizeh.
- 2) G. Lefebvre : *Inscriptions grecques d'Égypte; 6-Karnak*. Stèle en granit rose, in *Bulletin de Correspondance Hellénique, XXVI, 1902*, p. 445-446. Lefebvre ignore manifestement la précédente publication ainsi que la mention qui en est faite dans l'*American Journal of Archeology, 1901*, p. 85 où elle est donnée comme provenant de «Guizeh, in Egypt» et datée assez drôlement «between 300 B.C. and 1 A.D.».
- 3) Max L. Strack : *Inschriften aus ptolemäischer Zeit. III. 20*. Inschrift aus Karnak, jetzt in Gizeh. Cette publication de *Archiv für Papyrusforschung, III, 1906* qui ignore la publication de Lefebvre, se fonde sur un nouvel examen de l'original par de Ricci. Le travail marque un certain progrès par rapport aux précédentes publications.

- 4) *Sammelbuch Griechischer Urkunden aus Ägypten, I, 1915*, n° 4542 qui ne fait état que du travail de Lefebvre et définit le contenu du texte comme suit : «*Priesterbeschluss an Anlass eines Gnadenbeweises des Königs*».

DESCRIPTION DE LA PIERRE.

Il s'agit d'une grande stèle de granit rouge dont la hauteur était d'au moins 1 m., 47, si nous superposons A, B, C et D et la surface inscrite d'au moins 1 m., 23. La largeur de la stèle se calcule par la juxtaposition de C et D et est environ de 64 cms.

Le nombre de lignes actuellement connu est de 61 et chaque ligne a, en moyenne, entre 63 et 67 lettres (compte portant sur les lignes 13 à 18 de C et D, à peu près sûrement restituées). Le texte avait donc au minimum environ 3900, 4000 lettres.

Le fragment A Il est le plus petit de nos fragments. La surface inscrite est bien lisse et revêt en gros une forme triangulaire. Hauteur : 38 cms.; hauteur de la surface inscrite : 23 cms.; largeur : au niveau de la première ligne, 21 cms., de la dernière ligne, 35 cms. Hauteur des lettres : de 1, 3 à 1, 7 cms. Interlignes de 0, 5 à 0, 6 cms.

Le fragment B Il est le plus grand de nos fragments mais c'est malheureusement aussi le plus abîmé. La plus grande partie du texte est détruite car le granit a été arenisé sous l'effet de l'humidité. Hauteur : 62, 5 cms.; largeurs maximales : 40, 5 et 38, 5 cms.; largeur minimale : 34, 5 cms. Hauteur des lettres : de 1, 4 à 1, 6 cms. Interlignes de 0, 4 à 0, 6 cms.

Le fragment C Il est le mieux conservé de nos fragments et constitue le bord inférieur gauche de la stèle, c'est-à-dire la fin de notre texte. Hauteur : 49 cms.; hauteur de la surface inscrite : 39, 5 cms.; largeur : 42, 5 cms. Hauteur des lettres : de 1, 4 à 1, 5 cms. Interlignes de 0, 5 cms. en moyenne. Traces de peinture rouge dans quelques lettres.

Le fragment D Il est, à une ligne près, le bord inférieur droit de notre texte, c'est-à-dire il nous donne la fin des lignes dont C nous fournit le début. Hauteur : 50 cms.; hauteur de la surface inscrite : 40, 5 cms.;

largeur à la base : 23 cms. Pour la hauteur des lettres et les interlignes, voir le fragment C.

DESCRIPTION PALÉOGRAPHIQUE

A a toujours la barre médiane brisée, E carré a tantôt les trois barres horizontales de même longueur, tantôt la barre du milieu plus courte; zêta est ancien, Θ est rond avec un point au milieu, M est droit, Ξ a la barre médiane plus courte, Π a toujours les deux branches inégales, Ξ a les deux branches extrêmes la plupart du temps parallèles mais parfois divergentes, la partie ronde du Φ est toute petite, Ω est ancien.

LA STÈLE TRILINGUE

Que nos fragments aient fait partie d'une inscription trilingue ressort clairement des lignes 16-18 de C-D. «Inscrire [sur une stèle] de pierre en caractères sacrés, indigènes et grecs ses (= du roi) bienfaits envers le temple et les habitants de la ville...». Notre inscription a donc été — ou aurait dû être — rédigée en hiéroglyphes, en démotique et en grec, mais nous ne pouvons savoir si les trois textes ont été gravés sur la même pierre ou sur des pierres différentes. Cependant qu'on n'ait pas jusqu'à ce jour trouvé le moindre fragment hiéroglyphique ou démotique inciterait à penser que les trois textes aient été gravés sur des pierres différentes.

Pour les textes trilingues, voir une liste des éditions et commentaires de textes trilingues, et un tableau des inscriptions bilingues, grecques et égyptiennes, dans *Les moyens d'expression du grec et de l'égyptien comparés dans les décrets de Canope et de Memphis* de M. F. Daumas (*Supplément aux ASAE, cahier n° 16*, Le Caire, 1952, p. XIII-XIV et p. 273-274).

Il faut souhaiter que l'on retrouve un jour la copie du même texte en *ἱεροῖς καὶ ἐγχωρίοις γράμμασι* dans la poursuite des importantes fouilles de M. Lauffray sur le dromos de Karnak. Seule une découverte de ce genre permettra de combler éventuellement les lacunes d'un fragment B dont le texte est irrémédiablement perdu.

Nous avons hésité sur la manière de numéroter les lignes du texte. Il nous a semblé logique de ne pas adopter une numérotation continue pour les 61 lignes de texte que nous possédons. Des découvertes ultérieures pourraient révéler des fragments qu'il faudrait intercaler entre les nôtres. Nous avons donc choisi de numéroter chaque fragment séparément. A, de 1 à 11; B, de 1 à 30; C-D, de 1 à 21.

A

Planche I, A

με]νας τοῖς ἱεροῖς γραμμ[ατεῦσι
]ων αὐτοῖς τε καὶ τοῖς [
 ἄλ]λας τριακονθετηριδα[s
 βασιλέως τῆς]οικουμένης καὶ ὡς α[
 5 ἄ]ναθέναι αὐτὰς ἐν ἡμ[έραις
]τὴν · ἰᾶ · τοῦ Μεσ[ορῆ
 Δ]ιὸς πόλιν ἢ μεγ[άλη
 ο]ντας καὶ πρε[
]χοῦντας μ[
 10 μέ]χρι τῶν τ[
]νωμ[ένων

L. 1. 1. peut-être τοῖς ἱεροῖς γραμμ[ατεῦσι. — 3.]λας : il ne reste que la partie droite du Λ mais la lecture est sûre; 1. τριακοντετηριδα[s. La forme correcte de ce mot est τριακονταετηρίς < le chiffre + ἔτος. Nous avons ici un Θ sans doute par analogie avec un adjectif plus fréquent comme τριακονθημέρος; pourtant quelque cas de τ > θ in Mayser : *Grammatik der Griechischen Papyri*, p. 177-178. — 4. ὡς α[ou ὡσα[ύτως. — 5. 1. ἄ]ναθεῖναι? En fait on serait plutôt tenté de lire]ΗΑ car on voit une haste horizontale qui rejoint perpendiculairement la haste verticale droite du Η en son milieu. Le lapicide a-t-il écrit Η pour Ν? Mayser (*op. cit.*, I, p. 367, θεῖναι-θέσθαι) ne signale pas de forme θεναι pour θεῖναι. En revanche on connaît des infinitifs -εν, -έναι, -έσθαι pour -ειν, -εῖναι, -εῖσθαι (Mayser : *op. cit.*, I, p. 70). — A la fin de la ligne on distingue encore le bout supérieur de la première haste du Μ. — 7. La partie droite du Λ est incurvée (cf. C, 9 : καθολ[; I. Δ]ιὸς πόλιν τὴν μεγ[άλην? — 8. Ε] est incertain car ce qui reste, la partie gauche de la lettre, est légèrement arrondi. On pourrait aussi penser à un Ο. — 9. Γ et Μ sont, à peu près, certains. — 10. Il ne reste que la partie supérieure droite du Χ; Ω est douteux.

B

Planche I, B

]φ. δε[.].σσ.[
 θυσ]ίας καὶ σπονδὰς [
]ρηνα εἰς τὰ Μεμνόχεια ε[

cette ligne sont très incertaines. On pourrait aussi songer à couper π[λ]α[ι] ὄσον ou lire πα[λ]αῖος ὄν. — 7. ονι. .αξ.α. παρασχομε[sont, à peu près sûrs. ερ se laisse deviner. Après αξ, un maximum de trois lettres dont la seconde est α. ἄξια est à écarter ainsi que les mots qui commencent par ξ. — 8. Toutes les lettres pointées sont très incertaines. — 9. γε est très probable. — 11. τὸν ἐν τοπ[est sûr. Les lettres sont pointées car seule leur partie supérieure ou leur moitié supérieure subsiste; entre το et π un intervalle. — 12-25. Cette portion du texte est irrémédiablement perdue. — 27.]πινοηθεις est certain. — 30.]νυιτο[est possible paléographiquement mais cette suite ne donne rien en grec.]ν ὑπό[supposerait que le π ait les deux branches égales.

C et D

Planche II, A-B

1]εις τ[ά]
2	Μεμν[όνεια]ος ἐνεβέβ[η]
3	κει και μειζο[ν		προ]σέταξεν
4	ἀγειν κατ' ἐνιαυτο[ν		χο]ρηματίζεται
5	ὥστε συντελεῖσθαι κα[ι		υ]πὸ τῶν προγόνων
6	αὐτῶν μιᾶς και τῆι γ̄.[Ἄλ]εξανδρείας πλο[ι]α
7	ἐφ οὗ ἦν ὁ ἰέραξ· προσέταξεν []αν οἱ ἱερεῖς ποιῆσαι
8	πάντα τοὺς δὲ συντηρηηκότας [] Κοπτιτῶν ἀμισθί
9	μετὰ τῶν προυπαρχόντων στρατιω[τῶν		τὸ σ]τρατιωτικὸν και τὸ
10	ἱερὸν πλοῖον κατεσκευασμένον καθόλ[ου	τοῦ αὐτοῦ μ]ηνὸς τῆι δὲ θ̄	
11	τοῖς Ἀμμωνίοις κατέστησεν ἐν αὐτῶι τὸν ἀ[νδριάντα τοῦ θε]οῦ εἰς τὸ ἱερὸν ῥυμουλ		
12	κούμενον καθότι και ἐπὶ τῶν ἄλλων διαβάσεω[ν	τετ]ιμημένου τοῦ ἱεροῦ	
13	μεγάλως και συντηρηημένων τῶν τε ἀναθη[μάτων και τ]ῶν περιβόλων και τῶν		
14	φυλώνων και τῆς πόλεως και τῶν ἄλλων πάντ[ων τόπων· τα κατ]εσκευασμένα μὲν ἐπὶ		
15	βασιλέων ἀρχαίων μετὰ μειζόνων δαπανημάτων[ν, τα ὠικοδο]μημένα δὲ διὰ τὴν τοῦ		
16	βασιλέως εὐσέβειαν και σπουδῆν ἀναγράφαντας [εἰς στήλ]ην λιθίνην τοῖς τε ἱεροῖς		
17	και ἐγχωρίοις και ἐλληνικοῖς γράμμασι τὰς γεγεν[ημένας] ὑπ' αὐτοῦ εὐεργεσίας		
18	εἰς τὸ ἱερὸν και τοὺς κατοικοῦντας τὴν πόλιν ἀν[αθεῖναι] ἐν τῶι ἐπιφανεστάτῶι		
19	τιόπῶι ἐπὶ τοῦ δρόμου τοῦ Ἄμμωνος ὅπως ὑπάρ[χωσι εἰ]ς τὸν ἅπαντα χρόνον		vacat
20	και τοῖς ἐπιγινόμενοις ἀείμνηστοι· στῆσαι ὁ[ὲ τοῦ βασιλέως εἰκό]νας πενταπήχεις		vacat
21	αὐτοῦ τε και τῆς ἀδελφῆς βασιλίσσης Κλε[οπάτρας] ἐκ τοῦ μέλανος λίθου		vacat

C

Pour plus de commodité, nous adopterons la numérotation de C-D réunis.

L. 3. Après *κει και* les ME sont plus hauts de 0, 2 à 0, 3 cms. et un peu plus larges. Le lapicide aurait-il voulu détacher un mot du texte comme cela semble déjà avoir été le cas pour *χρυσοσκάλμου* (B, 4)? Après ME, deux ou trois lettres dont il ne reste que la partie inférieure des jambages. Nous pensons qu'il faille lire HO en supposant que la barre inférieure du H soit très effacée et que O soit plus petit que les autres lettres et se trouve au-dessus du tracé de la ligne (cf. C-D 11 : *τοῖς*; 19 : *δρόμ*). Il faut donc à mon avis, lire *μειζο*[— 6. En fait le «latex» révèle nettement un I alors que le Γ n'a pas de barre inférieure, si petite soit-elle, dans notre texte. Le H suivant est lié au I par une oblique qui en ferait un N mince et haut. Le Γ est surmonté d'un trait et nous invite à lire *τηι*, autrement *ζηι* serait possible. Après Γ il ne reste de la lettre suivante qu'une haste verticale comme un I. — 10. L'omicron de *καθολ*[est anormalement petit. — 11. A la fin de la ligne il ne reste du Λ que la partie inférieure du jambage droit et une partie de la barre cassée. — 13. Le lapicide a gravé *μειαλως* et a ajouté une sorte d'apostrophe après l'iota. — Il reste le premier jambage et une partie de la barre transversale du Η à la fin de la ligne. — 19. Lire *τόπωι*. Le lapicide avait gravé TI ou TP. — 21. B de *βασιλίσσης* est réduit à sa plus simple expression et ressemble à un iota.

Le fragment C est avec A le plus lisible et le mieux conservé de nos fragments. Il n'en va pas de même pour D qui manifestement a beaucoup souffert et dont nous ne pouvons juger que sur photos.

D

L. 1. T[A] se restitue d'après B, 2. — 2. Nous lisons bien *ενεβεββ*. H. Weil voyait encore une partie du η. — 5. Nous lisons *προγονον* mais le lapicide a peut-être bien gravé ω. — 6. Il faut lire *πλο*[]α : le Η a les deux branches égales, l'O est petit et bien au-dessus du tracé de la ligne. Le lapicide a voulu gagner de la place et finir le mot à la fin de la ligne. Sur les 21 lignes de D nous n'avons que deux cas de mots coupés à la fin de la ligne et ce sont des mots très longs : *ενεβέβη | κει* (2) *ρῦμουλ | κούμενον* (11). — 8. Cette ligne

fait difficulté. H. Weil et Strack ont lu Κοπιτων αμισθ et la moitié d'une lettre ronde; si nous retenons cette lecture il faut au moins dire que Π est privé de sa barre supérieure, que sa branche droite descend anormalement bas et qu'elle est liée par une sorte de barre supérieure au Τ suivant. On serait tenté de lire ἀμισθί pour ἀμισθει mais la chose ne semble guère possible à cette époque. En fait on discerne un Σ à la fin de la ligne. Faut-il lire ἀμισθος ou ἀμισθως? — 10. Après θ un blanc. — 11. H. Weil et Strack, après lui, lisaient ΠΥΜΒΥΛ et voyaient dans ces lettres un nom propre qui n'était certainement pas grec, un nom de dieu. En fait il faut lire ΠΥΜΟΥΛ et il s'agit naturellement du verbe ῥυμουλκέω comme le confirme le début de la ligne suivante (B, 12). — 12. Nous lisons]ι et pointons la lettre car il n'en reste que les deux tiers inférieurs. — 15. Nous lisons]μημενα et non ηι comme Weil et Strack car la barre cassée du Μ est bien visible et la branche droite de Μ est un peu oblique. Μ est traversé par une cassure du granit (cf. le Μ de la l. 21). — 18. Peut-être le lapicide a-t-il fait la faute επιφανεστατοι (Weil et Strack) mais ce n'est pas sûr. — 19-21. A la fin de ces trois lignes, des blancs. Par rapport aux deux lignes qui sont les plus au bord de la pierre il y a la place de 3/4 lettres pour la l. 19, 5/6 pour la l. 20, 4/5 pour la l. 21.

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Fragment A

L. 1. Nous ne pensons pas que l'on puisse restituer τοῖς ἱεροῖς γράμμ[ασι car il serait étonnant que dans la première ligne du texte il soit fait allusion aux caractères hiéroglyphiques. Dans les textes parallèles (comme à la fin de notre texte, C-D 16-17) les ἱερὰ γράμματα ne viennent que vers la fin (OGIS 56, 74 et 90, 54, respectivement le décret de Canope et la pierre de Rosette). On pourrait imaginer τοῖς ἱεροῖς γράμμ[ατα, «écrire [les bienfaits] accordés aux temples...». Mais il est bien plus probable qu'il faille penser aux destinataires d'un πρόσταγμα épistolaire du roi, en d'autres termes d'une ordonnance royale (pour les ordonnances royales à plusieurs destinataires, cf. par exemple, OGIS 137, 2; 168, 32, τοῖς ἱερεῦσι, et d'une manière générale, M. Th. Lenger : *Les lois et ordonnances des Lagides*, in CE 1944, p. 111-112 et les notes, et le *Corpus des*

Ordonnances des Ptolémées (C. Ord. Ptol.), Bruxelles 1964). Je propose donc de lire τοῖς ἱεροῖς γραμμ[ατεῦσι bien que, semble-t-il, on ne trouve pas exactement des ἱεροὶ γραμματεῖς mais seulement des ἱερογραμματεῖς. Ce dernier terme figure sur le décret de Canope et la pierre de Rosette dans les premières lignes (OGIS 56, 4 et 90, 7) et ces scribes sacrés sont en compagnie d'ἀρχιερεῖς, προφῆται . . . πτεροφόροι . . . καὶ οἱ ἄλλοι ἱερεῖς. Le même décret de Canope mentionne οἱ τοῦ ἱεροῦ γραμματεῖς, les scribes du temple (OGIS 56, 73). On connaît un scribe du temple de Chonsou à Karnak (Wilcken : *Chr.* I, 110 A, 11, 110 av. J.-C.), un scribe d'Hathor (*P. Giessen* 36, 13 et 37, II, 12, Ptolémée Evergète II, Gebelên) et les scribes de l'Asklepeion (*P. Lond.* I, p. 28, 21, 161 av. J.-C.).

L. 2. Nous pensons que les datifs de cette ligne sont à mettre sur le même plan que ceux de la l. 1 et que nous avons là la suite des destinataires.

L. 3. Le mot τριακονταετηρίς qui signifie «fête trentenaire, période de trente ans» ne nous est connu que dans l'expression κυρίου τριακονταετηρίδων, traduite de l'égyptien pour qualifier le roi. On trouve cette expression dans la titulature des Ptolémées où elle s'applique à Ptolémée Epiphane V (OGIS 90, 2), à Ptolémée IV Philopator (Wilcken : *Chr.* I, 109, 6; *SB* 4244, 4 dans un passage restitué; Gauthier-Sottas : *Un décret trilingue en l'honneur de Ptolémée IV*, où l'expression est traduite «seigneur des fêtes jubilaires» de la face hiéroglyphique, p. 7 et «seigneur des années [de jubilé]» de la partie démotique du texte; enfin *SB* 10039 = *SEG* XVIII, 633, où nous trouvons l'orthographe avec θ : [κυρίου τριακον]θετηρίδων). L'expression est toujours suivie de καθάπερ ὁ Ἡφαίστος ὁ μέγας.

Ce qu'il faut remarquer c'est que dans les trois exemples cités ci-dessus qui sont des décrets trilingues (OGIS 90; *SB* 4244; 10039) l'expression se trouve tout au début de texte, entre la seconde et la quatrième ligne mais les lignes ont respectivement 125, 75, 90 lettres. On peut donc en déduire que dans notre texte l'expression où apparaissent les τριακονθετηρίδες nous indique à la fois le début de la titulature royale et vient elle-même en tête de cette titulature. On verra que la ligne 4 contient encore un autre élément de cette titulature.

Quant à notre restitution ἀλ[λας τριακονθετηρίδα[s, nous proposons de comprendre «en vue d'autres fêtes trentenaires».

On connaît une *τριετηρίς* et une *ἀμφοιετηρίς*, une fête qui a lieu tous les trois ans et une fête annuelle dans une inscription de Ptolemaïs du III^e s. av. J.-C. (*OGIS* 51, 25). Selon Dion Cassius (62, 26) il faut comprendre *έορτή τριακονταετηρίς*.

L. 4. Selon Preisigke (*WB* : s.v.) et E. Kiessling (*WB Supplement 1, 2. Lieferung*, s.v.) le participe substantivé *ή οίκουμένη* ne serait pas employé avant le I^{er} s. p.C. dans les documents d’Egypte. L’exceptionnelle fortune de ce substantif sous l’empire, pour désigner le monde des Romains et en particulier lorsqu’il est question des bienfaits des empereurs à son égard, devait trouver son origine dans la terminologie ptolémaïque.

De fait, dans une *έντευξις* au roi on lit : «σοῦ τῆς οίκουμένης πάσης βασιλεύοντος» (*PSI* V, 541, 7-8; il s’agit sans doute de Ptolémée II ou III).

Ptolémée Philadelphie aurait écrit dans sa lettre à Eleazar : *θεῶ . . . ὅς ἡμῶν τήν βασιλείαν . . . παρ’ ὄλην τήν οίκουμένην διατετήρηκεν*» (lettre d’Aristée à Philocrate, 37).

La place du mot *οίκουμένης* par rapport aux fêtes trentenaires évoquées l. 3 correspond à peu près à celle du titre *βασιλέως τῶν τε ἄνω καί τῶν κάτω χωρῶν* que nous trouvons dans la titulature de Ptolémée V (*OGIS* 90, 3). La seule différence c’est que dans notre cas, il s’agit du monde habité tout entier alors que sur la pierre de Rosette Ptolémée V n’est roi que de la Basse et Haute Egypte.

L. 5. Si l’on admet qu’il faille lire *α]ραθειῶναι*, *αὐτάς* ne pourrait désigner que *εἰκόνας* (cf. *SB* 5827, 16, une requête au roi de 69 av. J.-C.). On pourrait à la rigueur songer à des *στῆλαι* (*OGIS* 139, 20, Ptolémée VIII) bien que dans notre document ce mot soit au singulier (C-D, 16) et ne vienne habituellement qu’à la fin des inscriptions. — *έν ἡμ[* fait songer à *έν ἡμ[έραις* suivi d’un chiffre au sens de «en tant et tant de jours».

L. 6. Le 11 Mesorê. Pour cette date, au début de l’inscription, on peut penser aux *γενέθλια* du roi (cf. *OGIS* 56, 5) ou à une fête quelconque. On sait par exemple qu’au milieu du III^e s. av. J.-C. les Dionysies tombaient le 11 du mois de Peritios (*OGIS* 51, 17) et que Peritios est parfois Mesorê (*P. Giessen*, 2, 7, II^e s. av. J.-C.).

L. 7. La mention de Diospolis la Grande au début de l'inscription prouve au moins ceci que notre texte concerne avant tout cette cité. On sait qu'aux époques ptolémaïque et romaine Diospolis la Grande est le seul nom de Thèbes et que l'on ne trouve que la Thébaïde et le Peri-Thèbes. C'est à Diospolis la Grande que se trouvait le grand temple d'Amon Ra (l'Ἄμμονρασωνθήρ des inscriptions grecques) connu sous le nom d'Ἄμμωνιεῖον.

Fragment B

L. 2. Les sacrifices et les libations sont parmi les actes du culte les mieux attestés dans l'épigraphie ptolémaïque. Sur la pierre de Rosette les deux mots sont compléments de *συντελεῖν* et suivis une fois de *τᾶλλα τὰ νομιζόμενα* et une autre de *τᾶλλα τὰ καθήκοντα* (OGIS 90, 48 et 50). Dans le décret de Canope ces actes du culte sont accompagnés de «port de couronne» (*στεφανηφορία*) et suivis de *τὰ ἄλλα τὰ προσήκοντα* (OGIS 56, 40). Ils font si naturellement partie de toute cérémonie religieuse qu'ils sont qualifiés tantôt de *καθηκούσας* (PB 1200, 10-12, fin I^{er} s. av. J.-C.), tantôt de *πρεπούσας* (OGIS 168, I, 5, Ptolémée X). Pour d'autres exemples, voir OGIS 130, 13-14 et 139, 12-13.

L. 3. Pour l'expression «vers les Memnonia», voir C-D, 1-2. Ce complément de lieu avec mouvement ne se comprend que dans le contexte de la diabasis annuelle d'Amon pendant la fête de la Vallée. Peut-être faut-il songer à restituer Ἄμμ]ωνα. Voir pour tout ceci les *Memnonia* d'A. Bataille (Le Caire, 1952).

L. 4. Il reste de la dernière lettre de la ligne une haste verticale et peut-être la barre du N. Nous proposons de restituer *τῆς χρυσοσκάλμου η[εῶς* car il faut que le substantif dont *χρυσοσκάλμου* est épithète soit à la fois féminin et un nom de bateau. Certes *ναῦς* est peu employé dans le grec d'Egypte et notre propre inscription utilise *πλοῖον* pour désigner la barque sacrée (C-D, 10). Cependant *ναῦς* est attesté dans la correspondance de Zénon (*P. Soc. Ital.* 533, 13), dans un fragment historique du III^e s. av. J.-C. (Wilcken : *Chr.* I, 1; II, 17) et même dans la pierre de Rosette pour désigner des bateaux de guerre (OGIS 90, 20). Voir encore *P. Hibeh* 198, 91, 96 (Philadelphie/Evergète) et *SB* 9215, 11 (250 av. J.-C.).

Χρυσόσκαλμος est un hapax legomenon et le sens de ce mot sera le plus exactement défini par comparaison avec les autres adjectifs composés dont le second terme est *σκαλμός*.

κέλητας πεντασκάλμους : selon Lidell-Scott, «de petits vaisseaux à cinq bancs de rameurs de chaque côté», littéralement «à cinq rangs de tolets» (Ephippos in Athénée : *Déipnosophistes*, 347 b).

πλοῖα ἕως τετρασκάλμου, «des bateaux jusqu'à ceux qui ont quatre rangs de rames» (Diodore de Sicile, 40, 1); *τρίσκαλμος*, «à trois rangs de rames» en parlant de *ναῦς* (Eschyle, *Perses* 679) ou de galiotes (*βάρης*, *ibid.* 1075) ou encore de *πλοῖα* (Plutarque : *Paul-Emile*, VI); *εὖσκαλμος* et *πολύσκαλμος*, deux épithètes d'excellence qui qualifient une *ναῦς* et une *ναυτιλία* (*Anthologie Palatine* VII, 215 et 295).

δεκάσκαλμος ναῦς dans Lidell-Scott qui renvoie à Suidas et un *πλοῖον δωδεκάσκαλμον* (Plutarque : *César*, 38) terminent cette liste.

Ces exemples montrent que les composés avec *-σκαλμος* sont bien souvent épithètes de *ναῦς*. Nous pensons donc qu'il faille comprendre que le bateau dont il est question ici avait des bancs (de rameurs) en or, c'est-à-dire couverts d'or. Qu'il s'agisse d'un bateau sacré, voire de celui qui servait à la diabasis, l'Ousirhat, est d'autant plus vraisemblable qu'il est question de cette traversée à la ligne suivante. Or il est déjà question d'un bateau sacré aux bancs (de rameurs) en or dans une inscription ptolémaïque de Memphis mais on ne s'en était pas avisé car elle a été très mal publiée. Dans l'inscription 151 de ses *Inscriptions grecques du Musée du Louvre — Textes inédits*, A. Dain n'a pas compris qu'il fallait lire comme suit :

[Γ]ῶν ἀπό τῆς
Πτολεμαί-
ου τοῦ συγγ-
ενοῦς ἱερᾶ-
5 *s νεός* (sic) χρ-
υσοσκά(λ)
μου ἢ β[ασι]
λέω[ς etc. . .

L. 3-4 : et non *συγγένους* ! — 5. Lire *νεός*.

Traduction : « De la part des [prêtres] de la barque sacrée aux bancs d'or de Ptolémée, leur confrère... ».

La seule conclusion juste à laquelle A. Dain arrive c'est que le texte se rapporte à Ptolémée V Epiphane. Encore n'y arrive-t-il qu'à coups d'hypothèses fantaisistes et de corrections arbitraires. L'inscription étant de Memphis, capitale religieuse du royaume, on comprend facilement qu'il y ait eu là, comme à Thèbes, une *ἱερά ναῦς χρυσόσκαλμος*.

L. 5. Sans doute faut-il traduire depuis la ligne précédente : «...de la barque» aux bancs (de rameurs) en or pour la traversée qui a lieu...». Pour cette traversée annuelle, voir A. Bataille : *Les Memnonia*, p. 14, 24, 148 et surtout 89-91.

L. 6. *ἐξαποστέλλω* est surtout attesté dans des documents grecs d'Egypte d'époque ptolémaïque. Il peut signifier «envoyer, expédier des troupes, des choses, des gens». Il est question dans la pierre de Rosette d'envoyer des troupes et des navires (*OGIS* 90, 20).

L. 7. La suite *ον* devant *ἱέραξ* fait difficulté. Pour le faucon, cf. C-D, 7 et la note.

L. 8. *ἐαθῆναι* ou *θ]ραθῆναι*.

L. 9-10. Il faut à notre avis établir entre ces deux lignes un lien étroit. Il s'agit de «célébrer chaque année des fêtes» en l'honneur du roi, de la reine et «de leurs enfants» (cf. pour cette tentative de restitution *OGIS* 111, 26-28, Ptolémée VI). Pour ces fêtes célébrées annuellement, que ce soit des *έορταί* ou des panégyries, cf. *OGIS* 90, 49 et 52-53; 56, 35. Pour des honneurs rendus au couple royal, les dieux Evergètes, et à ses enfants, voir la fin du décret de Canope (*OGIS* 56, 75).

L. 27. On ne peut guère lire que *[έ]πινοηθείς* le verbe ne semble pas attesté dans les documents grecs d'époque ptolémaïque en Egypte.

Fragments C et D

L. 1-2. Pour l'expression «vers les Memnonia» voir B, 3 et notre note.

L. 2-3. Nous pensons qu'il faille donner ici à ἐμβάινω son sens classique de «s'embarquer» s'il est employé absolument, ou de «monter sur un bateau» s'il est précédé d'un complément comme εἰς ναῦς par exemple (Wilcken : *Chr.* I, 1, II, 18, un fragment historique du milieu du III^e s. av. J.-C.). Qu'il s'agisse de «s'embarquer» nous semble confirmé par la mention «vers les Memnonia» qui constitue une allusion à la diabasis annuelle de l'Amon Karnaki vers la rive gauche du Nil.

L. 3. προ]σέταξεν, «il (le roi) ordonna». L'expression habituelle est προσέταξεν δὲ καὶ. . . (Cf. *SB* 8299, 14, 16, 17, 19). Voir aussi C-D, 7.

L. 4. Pour les fêtes célébrées annuellement, voir B, 9 et la note. Il faut ajouter aux εορταί et aux panégyries les γενέθλια du roi (*OGIS* 56, 5) et même un περίπλουν (*ibid.*, 56).

L. 5. «de sorte que soient accomplis et...» : cette consécutive est à relier étroitement à «il ordonna de célébrer chaque année...» (l. 4). La pierre de Rosette nous offre un excellent parallèle : «célébrer en ces jours des fêtes [et des panégyries...] et accomplir... des sacrifices et des libations...» (*OGIS* 90, 47-48). Συντελεῖν a le plus souvent pour complément des sacrifices et des libations (cf. B, 2 et la note) mais il peut aussi avoir pour complément des fêtes et des panégyries (*OGIS* 56, 34). Souvent aussi on célèbre, on accomplit ce qui est prescrit (*OGIS* 90, 40, 44, 52), les cérémonies d'usage (*OGIS* 90, 18) et même on rend des honneurs (*OGIS* 56, 54).

L. 5-6. Dans le décret de Canope et sur la pierre de Rosette les πρόγονοι ne sont mentionnés que lorsqu'il est question des honneurs que les prêtres rendront aux monarques régnant, à leurs parents et à leurs grand-parents (*OGIS* 56, 21-22; 90, 37). μιᾶς, génitif féminin de εἷς, fait difficulté. On peut le rattacher aux mots précédents et comprendre : «par une des aïeules elles-mêmes» ou «par une de leurs aïeules». Les dictionnaires n'attestent pas ce sens féminin d'aïeule pour ἡ πρόγονος qui peut en revanche signifier «belle-fille» (cf. Liddell-Scott : s.v., III), comme ὁ πρόγονος peut signifier «beau-fils» (cf. Preisigke : *WB*, s.v., 2). — «et le 3» : le chiffre est sûr car γ est surmonté d'un trait. Il ne semble pas que l'on puisse établir un rapport entre μιᾶς et cette date.

L. 6-7. Il faut restituer ἀπὸ ou ἐξ devant Alexandrie. Le sens de cette fin de phrase est donc «... des bateaux d'Alexandrie là où se trouvait le faucon». A Thèbes et à Hermonthis Montou avait été assimilé à Apollon et à Thèbes le temple d'Apollon était le temple de Month (cf. Strabon XVII, 1, 47; Steindorff : *Aegyptische Zeitschrift*, XLVIII, 1911, p. 174 et Spiegelberg : *Ein Erbstreit aus dem Ptolemäischen Ägypten*, p. 44). Ce temple d'Apollon avait un dromos (Wilcken : *Chr.* I, 110 A, 8-9, un serment dans le temple de Chonsou à Karnak, en 110 av. J.-C.). Or Month était adoré comme faucon. Nous proposons par conséquent de comprendre que «là où se trouvait le faucon» désigne un point de la rive droite où se trouvait la statue du dieu faucon Month et que c'est en ce point que des bateaux d'Alexandrie jetaient l'ancre.

L. 7-8. Il faut sans doute comprendre que dans la lacune de la l. 7 se trouve le sujet de la proposition infinitive dont le verbe est ποιῆσαι, que ce sujet commence par τοὺς μὲν et fait pendant à τοὺς δὲ (l. 8) et que]αν οἱ ἱερεῖς est la fin d'une circonstancielle qui dépend de l'infinitive. La lacune est à peu près de 20 lettres.

L. 8. «ceux qui ont sauvé», «ceux qui ont préservé». L'emploi de ce verbe qui revient d'ailleurs au passif plus loin (l. 13) peut faire allusion aux graves troubles intérieurs et aux révoltes nationalistes qui ont marqué le règne de Ptolémée V, en particulier en Thébaïde en 187-186 et 185-184, si, comme nous le pensons à propos de la ligne 21, il faut situer notre inscription sous ce roi. Peut-être faut-il alors comprendre que les habitants de Koptos s'étaient ralliés à l'insurrection et que c'est d'eux que les partisans du roi ont protégé, préservé... «sans être payés et en compagnie des soldats qui étaient en service auparavant». On peut imaginer alors de restituer: ἀπὸ τῶν] Κοπτιτῶν. On sait que le décret de Memphis relate le siège et la prise de Lycopolis par Ptolémée V ainsi que le châtement des rebelles qui s'y étaient retranchés (*OGIS* 90, 21-29). Pour les soldats qui étaient en service auparavant, cf. l'emploi du même verbe en parlant de prêtres dans le décret de Canope (*OGIS* 56, 28).

L. 9-10. Faut-il comprendre «le navire de guerre et la barque sacrée» et voir là une nouvelle allusion à la guerre civile? ou le bateau royal et l'«Ousirhat» qu'il remorque? Dans le décret de Memphis, Ptolémée a embelli l'Apieion d'œuvres merveilleuses (*OGIS* 90, 33); le même décret ordonne que soient élevés une image

du roi dans chaque temple et à côté de lui le dieu principal du temple, «le tout disposé à la manière égyptienne» (*OGIS* 90, 39). On peut donc comprendre que la barque sacrée soit «ornée, décorée» ou qu'elle soit «équipée d'une manière générale...». — Cette barque sacrée est, d'après le contexte, celle de la diabasis. La barque sacrée est surtout connue en Egypte comme celle d'Osiris lors de son périple (*OGIS* 56, 51). Elle peut être en or (*P. Hibeh* 27, 61, un calendrier du III^e s. av. J.-C.). On connaît une barque sacrée dans une liste de dépenses d'un temple de Thèbes (*Mélanges Revillout*, p. 344). A l'époque romaine on trouve une barque de Sérapis (*Arch. f. Pap.* II, 563, 105).

L. 10-12. Nous proposons la traduction suivante : «le même mois mais le 9^e jour, pour les fêtes d'Ammôn, il fit élever sur elle (la barque sacrée) la statue du dieu qui était ainsi halée jusqu'au temple exactement comme lors des autres traversées...».

Τὰ Ἀμμωνίεια : ce pluriel est à notre connaissance inconnu jusqu'ici. On connaît l'Ἀμμωνεῖον ou Ἀμμωνιεῖον de Diospolis (*P. Grenfell* I, 21, 15, II^e s. av. J.-C.) à cause des redevances en blé qu'on lui versait (Wilcken : *Chr.* I, 261, II^e s. av. J.-C. et *Ostraca*, I, p. 146-147). L'emplacement de ce temple à Diospolis peut être désigné τόπος Ἀμμωνεῖου (*OGIS* 85, III^e av. J.-C.). Il y avait un temple d'Ammôn à Myeris (*P. Petrie*, III, 84, 3, III^e av. J.-C.), un autre à Kerkeosiris (*P. Tebtynis* 88, 50, II^e av. J.-C.) et un troisième dans l'île sacrée de Poanemounis (Wilcken : *Ostraca*, 1341 et 702). Un certain Apollonios est dit Ἀμμωνεῖς ce qui peut signifier «originaire de l'Ammeum» (*OGIS* 64, 6).

Le pluriel que nous avons dans notre texte fait donc difficulté. Désigne-t-il les différents temples d'Ammôn à Karnak, à savoir le grand temple et les petits, celui qui se trouve à l'Ouest du temple de Monthou, le temple d'Ammôn de Ramsès III et le temple d'Ammôn-Ra de Ramsès II à l'Est du grand temple ? Ce pluriel pourrait alors être analogique des Memnonia et désigner simplement l'ensemble des édifices religieux de Karnak. En soi la chose est possible. Cependant l'absence de préposition dans notre texte nous fait plutôt pencher pour un complément de temps. Ce pluriel nous fait alors penser aux Isieia, aux Sarapieia, aux Boubastia, d'où notre traduction : «lors des fêtes d'Ammôn». On peut se demander enfin si ces fêtes d'Ammôn ne sont pas précisément la fête de la Vallée avec la traversée du dieu suprême Ammôn, c'est-à-dire de sa statue sur l'Ousirhat.

ῥυμουλκέω est tout à fait inconnu des documents grecs d’Égypte; ce verbe qui signifie «haler, remorquer, tirer avec un câble» ne s’emploie qu’en parlant de bateaux dans les quelques références qu’on a de lui (Polybe : *Histoire*, I, 27, 9; Strabon : *Géographie*, V, 3, 6; Diodore de Sicile, XX, 74; *Periplus Maris Erythraei*, 44, in Müller : *Geogr. Graec. Minores*, 1, p. 291).

Pour la diabasis d’Ammon, il nous faut écarter la possibilité que le bateau sacré ait été remorqué sur la rive gauche autrement que par un autre bateau, à sa suite. Or nous savons que le grand vaisseau du Roi remorquait l’«Ousirhat» (cf. G. Foucart : *La belle fête de la vallée*, BIFAO XXIV, 1924, p. 53; p. 67; p. 83).

Quel était le temple où la barque sacrée était remorquée? Selon les «sorties» dont il s’agissait ce pouvait être le temple de Louxor aussi bien que celui de la rive gauche où aboutissait l’Ousirhat lors de la Fête de la vallée (cf. Foucart : *ibid.*, p. 123). Notre texte demeure en ce point comme en tant d’autres énigmatique. Il confirme en tout cas qu’à l’époque ptolémaïque il y avait encore plusieurs «traversées» (ligne 12) par année.

L. 12-14. «... après que le temple eut été grandement honoré et qu’eurent été sauvegardés tant les monuments que les murs d’enceinte, les pylônes, la ville et tous les autres lieux».

Parmi les nombreuses références au verbe «honorer» au III^e s. av. J.-C. dans le *Wörterbuch* de Preisigke on retiendra surtout, dans le décret de Canope, qu’une statue est honorée (OGIS 56, 61) et que le temple de Canope «est parmi les temples les plus honorés par le roi et tous les habitants du pays» (OGIS 56, 50).

Notre passage est, à notre avis, une nouvelle allusion à la victoire de Ptolémée V sur les rebelles de la Thébaïde (cf. ligne 8 et notre commentaire). L’emploi de *συντηρεῖν* le prouve. Le mot que nous traduisons par «monuments» désigne en fait toute offrande religieuse, tout objet qui perpétue un souvenir, c’est-à-dire tant des statues que des stèles et des inscriptions (cf., pour ce dernier sens, SB 7287, 6, I^{er} s. av. J.-C.). Il n’est pas exclu que ce mot désigne alors, outre les statues des temples de Karnak, les inscriptions et les bas-reliefs. Les murs d’enceinte sont ceux de Diospolis et les pylônes ceux des temples de Karnak; on en compte aujourd’hui dix (cf. Porter and Moss : *Topographical Bibliography of ancient egyptian hieroglyphic texts, reliefs and paintings*, II, Theban Tempels, p. 1 à 98). Quant à «tous les autres lieux», ils doivent être le temple de Louxor et toute la rive gauche.

L. 14-20. La syntaxe de ce passage est difficile. Nous croyons qu'il faut découper une phrase complète depuis «les embellissements» ponctués par μέν jusqu'à αείμνηστοι, puisqu'après ce mot nous avons στήσαι δέ. La difficulté vient de ce que le verbe de cette phrase ἀν[αθεῖναι aurait naturellement pour complément d'objet στήλην mais non τὰς γεγεν[ημένας]. . . εὐεργεσίας comme il semble que ce soit le cas. Nous proposons cependant de traduire comme suit : «les embellissements effectués sous d'anciens rois au prix de dépenses considérables et les constructions effectuées grâce à la piété et à la sollicitude du roi, qu'on les grave sur une stèle de pierre en caractères sacrés, indigènes et grecs [ainsi que] les bienfaits prodigés par lui au temple et aux habitants de la ville et qu'on [la] dresse dans l'endroit le plus en vue sur le dromos d'Ammon afin qu'ils (les bienfaits) demeurent à tout jamais dans le souvenir des générations futures».

Pour notre traduction «embellissements» cf. κατεσκευασμένον (ligne 10 et notre note). Pour l'allusion à d'anciens rois qui sont peut-être les pharaons, cf. le tour «sous certains des rois précédents» dans le décret de Canope (*OGIS* 56, 15). Pour les «dépenses considérables», cf. «une grande dépense» et «à grands frais» (*OGIS* 56, 10; 14).

A ces embellissements s'opposent les constructions du roi actuel, τὰ ὠικοδομημένα : ce participe parfait passif est bien attesté à l'époque ptolémaïque en parlant de maisons (*Arch. f. Pap.* I, 64, 9; *S.B.* 5104, 2; 5105, 2; 5246, 3).

A notre connaissance il n'existe pas d'exemple où l'εὐσέβεια, et la σπουδή d'un Ptolémée soient associées. Philopator est qualifié d'εὐσεβῆς τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς (*Wilcken: Chr.* I, 109, 3). Ptolémée V est, lui aussi, «pieux en ce qui regarde les dieux» (*OGIS* 90, 1-2).

Pour l'inscription du décret (noter ici l'absence du mot décret) sur une stèle, qu'elle soit en pierre ou en pierre «dure», voir, entre autres, le décret de Canope (*OGIS* 56, 74) et la pierre de Rosette (*ibid.*, 90, 53). Pour les bienfaits du roi envers le temple et les habitants de Diospolis, cf. les «nombreux bienfaits (de Ptolémée V) envers les temples, leurs habitants, et tous les hommes rangés sous sa royauté» (*OGIS* 90, 9-10). Cette notion est à rapprocher de celle de la Φιλανθρωπία de Ptolémée V (*OGIS* 90, 12).

Pour «l'endroit le plus en vue» qui est ici précisé : «sur le dromos d'Ammon» (où d'ailleurs nos fragments ont été retrouvés) cf. dans le décret de Canope : «l'endroit le plus en vue des premiers, seconds et troisièmes temples» (*OGIS*

56, 75). Ici nous voyons que «l'endroit le plus en vue» s'identifie au dromos de Karnak. D'après M. F. Daumas et l'étude de ces mots et de leurs équivalents hiératiques et démotiques dans le décret de Canope, le parvis ne serait qu'une partie du dromos (F. Daumas : *op. cit.*, p. 169-171). Notons que la pierre de Rosette devait simplement être érigée «dans chacun des premiers, seconds et troisièmes temples» près de l'image du roi (*OGIS* 90, 54).

Pour les bienfaits *ἀειμνηστοι*, le meilleur parallèle se trouve dans le décret des prêtres de Thèbes en l'honneur de Callimaque en 42/1 av. J.-C. : «... afin qu'à tout jamais [ses] bienfaits [demeurent] dans le souvenir des gens» (*OGIS* 194, 34). On connaît deux passages très voisins, l'un où cet adjectif qualifie la *χάρις* de Ptolémée VIII et de Cléopâtre (*OGIS* 139, 22), l'autre où il s'applique au nom du roi Ptolémée X et de la reine Cléopâtre (*OGIS* 168, 13).

Pour les générations à venir, futures, opposées aux hommes vivant actuellement cf. le décret de Canope : «laissant derrière eux un bienfait immortel et un très grand souvenir de leur vertu aux gens actuellement vivants et aux générations futures» (*OGIS* 56, 18-19).

L. 20-21. «que l'on élève des statues de cinq coudées du roi lui-même et de sa sœur, la reine, Cléopâtre, taillées dans la pierre noire». On pourrait aussi comprendre *αὐτοῦ* = «au même endroit», c'est-à-dire là où se trouve déjà le décret trilingue, comme c'était le cas pour la pierre de Rosette qui devait être placée «près de la statue du roi éternellement vivant» (cf. *OGIS* 90, 54, par restitution, et *SB* 8232, 19). Pour les images des Ptolémées ou de leurs ancêtres, qu'elles soient *γραπταί* ou que ce soient des statues en pierre ou en or, voir le *SB* 5827, 10, 17; 6236; 7259; 8031, 2-4, 6, 9; 8334, 27; 8855, 22; 8858, 61. Il semble qu'à Canope du moins l'*εἰκών* désignait plus précisément une statue de culte (F. Daumas : *op. cit.*, p. 175). La pierre de Rosette confirme cette définition puisque les prêtres doivent *θεραπεύειν τὰς εἰκόνας* (*OGIS* 90, 40). Le décret en l'honneur de Callimaque fait nettement la distinction entre les *εἰκόνας* (*SB* 8334, 27) et les *ἀνδριάντες* (*ibid.*, 28).

A notre connaissance, il n'y a guère que deux exemples de statues de cinq coudées de haut, un *ζῶιον* (*P. Petrie* III, 42, H, 7, 4) et un *ἄγαλμα* d'Attale III (*OGIS* 332, 7).

Ces statues seront taillées dans «la pierre noire», c'est-à-dire le basalte. A notre connaissance, l'expression est unique et la présence de l'article est à noter alors

qu'il est absent dans les passages où les statues des rois ou les stèles sont en «pierre dure», *σκληρός* (*OGIS* 194, 28) ou *στερεός* (*ibid.*, 90, 54).

L'ordre des mots dans cette sorte de titulature finale est tout à fait remarquable : «[le roi] et sa sœur, la reine, Cléopâtre...». Or pour les Cléopâtres on ne trouve jamais que : «le roi et Cléopâtre sa sœur» ou «le roi et la reine Cléopâtre, sa sœur» ou encore «le roi et la reine Cléopâtre». A notre connaissance il n'y aurait qu'un seul exemple où nous trouvons : «le roi Ptolémée et sa sœur, la reine, Cléopâtre, dieux Epiphanes» (*SB* 8274, 6-8). Il s'agit là de Ptolémée V Epiphane (204-181 av. J.-C.) mais *SB* 8274 se situe entre 188 et 181 av. J.-C. Le mariage de Ptolémée V avec Cléopâtre se situe en 193/192. Cet indice ajouté au grand nombre de parallèles fournis par la pierre de Rosette à notre texte nous invite à dater notre inscription entre 193/2 et 181 av. J.-C. sous Ptolémée V Epiphane.

2. LES INSCRIPTIONS DE L'AN I DU RÈGNE DE TIBÈRE.

Ces huit inscriptions ont été trouvées à Karnak, sur le dromos, entre les deux premiers sphinx, aux pieds de la tribune. Cinq d'entre elles ont été mises à jour en février 1970, les trois autres en mai-juin de la même année. Elles ont toutes été trouvées au même niveau, posées à plat, la face inscrite en dessous. Elles sont en grès blanc, datent toutes les huit de la première année de Tibère. Cinq d'entre ces inscriptions ont quatre lignes, une est cassée à la quatrième ligne, deux ont six lignes. Toutes les inscriptions de quatre lignes ont le même texte que les autres jusqu'à la ligne 4. Il semble qu'il y ait eu au moins deux lapicides différents.

1. Plaque de grès blanc. Hauteur : 32 cms.; largeur : 40 cms. Inscription complète de six lignes. Deux sortes de M; hauteur des lettres : 2 à 3 cms.; certaines lettres, dont tous les omicron, plus petites; interlignes : 0, 8 à 0, 2 cms. — Planche III, A.

Ἔτους ᾧ Τιβερίου
 Καίσαρος Σεβαστοῦ
 ἐπὶ Μαγίου Μαξιμου
 ἡγεμόνος Βαρβάρου
 5 ἐπιστρατήγου ΜΙΙΙ
 ΟΥΙΟΥ Β

L. 1. Au-dessus de Λ, un trait. — 5. 1. ἐπιστρατήγου.

2. Plaque de grès blanchâtre, cassée en deux. Hauteur : 31 cms.; largeur : 42 cms.
Une seule sorte de M; le Ξ et le Β sont différents de ceux de l'inscription 1;
hauteur des lettres : 2 à 4 cms.; l'omicron est plus petit; les lettres sont plus
larges que dans l'inscription 1: jusqu'à 4, 4 cms.; interlignes: 1, 7 à 2, 5 cms.
— Planche III, B.

Ἐ]τους ᾠ Τιβερίου
Κ]αίσαρος Σεβαστοῦ
ἐ]πὶ Μαγίου Μαξιμ[ου
ἡ]γεμόνος Βαρβ[άρου
5 ἐ]πιστρατ[ήγου
ΜΙΗ]ΟΤΙΟ[Υ ϐ]

- L. 1. Au-dessus de Α, un trait. — 6. Cette ligne se restitue à l'aide de la première inscription.

3. Plaque de grès gris foncé, rongée par l'humidité. Hauteur : 20 cms.; largeur : 37 cms. Les lettres sont un peu effacées; le Ξ est différent de celui des deux textes précédents; hauteur des lettres : de 2 à 3 cms.; l'omicron est plus petit; interlignes : 1 à 2 cms. — Planche IV, A.

Ἐ]τους ᾠ Τιβερίου
Κα]ίσαρος Σεβαστοῦ
Μαγ]ίου Μαξιμο[υ
ἡ]γεμόνο]ς Βαρβ[άρου
5 [ἐ]πιστρατ[ήγου]

- L. 1. Au-dessus de Α, un trait. — 4. La plaque est brisée à mi-hauteur de]σβαρβ[. Il faut donc au moins supposer une cinquième ligne avec [ἐπιστρατήγου] et, peut-être, [ΜΙΗΟΤΙΟΥ ϐ]

4. Plaque de grès blanc. La face inscrite est grossièrement nivelée et aplaniée à grands coups de ciseau. Hauteur : 36, 5 cms.; largeur, au sommet : 34, 5 cms.; à la ligne 3 : 35, 5 cms. Inscription complète de quatre lignes; hauteur des

lettres : 2, 5 à 3 cms. Certaines lettres sont plus grandes, les μ et σ sont plus petits; interlignes de 0, 7 à 2, 7 cms. — Planche IV, B.

Ἔτους α Τιβερίου
 Καίσαρος Σεβαστοῦ
 ἐπὶ Μαγίου Μαξίμου
 ἡγεμόνος

L. 1. Au-dessus de A le trait manque. — 2-4. La première lettre de chaque ligne est en retrait sur la précédente, suivant le plan oblique de la plaque de pierre.

5. Plaque de grès blanc. La face inscrite est grossièrement nivelée et aplanie à coups de ciseau. Hauteur : 27, 5 cms.; largeur : 34, 5 cms. Inscription de quatre lignes; hauteur des lettres : 2, 2 à 3, 5 cms. Les μ et σ sont plus petits; interlignes de 1 à 2, 5 cms. — Planche V, A.

Ἔτους ᾱ Τιβερίου
 Καίσαρος Σε[β]αστοῦ
 ἐπὶ Μαγίου Μαξίμο[υ
 ἡ[γ]εμόνο[ς]

L. 1. Au-dessus de A, un trait. — 4. Le titre de préfet est gravé au milieu de la ligne, en retrait de 3 lettres, à droite comme à gauche, sur la ligne 3.

6. Plaque de grès blanchâtre. La face inscrite est aplanie à coups de ciseau parallèles. Inscription de quatre lignes incomplètes à droite. Hauteur : 30 cms.; largeur : 30 cms.; hauteur des lettres : de 2 à 3, 5 cms.; les σ et quelques autres lettres (σ et μ) plus petits; interlignes de 1, 5 à 2, 5 cms. — Planche V, B.

Ἔτους α [Τιβερίου
 Καίσαρος [Σεβαστοῦ
 ἐπὶ Μαγί[ου Μαξίμου
 4 ἡγσμόν[ος ?

L. 1. 1. ἔτους; au-dessus de A, le trait manque. — 4. 1. ἡγεμον : après ce mot, un blanc jusqu'à la cassure. Le lapicide aurait-il écrit ἡγεμόν pour ἡγεμών, après deux autres fautes grossières?

7. Plaque de grès gris. La surface inscrite est lisse, le reste de la face inscrite est aplani à petits coups de ciseau parallèles. Inscription de quatre lignes incomplètes à droite. Hauteur : 26 cms.; largeur : 31 cms.; hauteur des lettres : de 2 à 3 cms.; l'omicron est un peu plus petit; interlignes de 2 à 2,5 cms. Sous la quatrième ligne, six trous ronds qui constituent peut-être un motif décoratif. — Planche VI, A.

Ἔτους ᾠ Τ[ιβερίου
 Καίσαρος Σεβαστοῦ
 ἐπὶ Μαγίου Μαξιμίου
 ἡγεμόνο[ς

. . .
 . . .

L. 1. Au-dessus de A, un trait.

8. Plaque de grès gris. La face inscrite est rongée par l'humidité; elle a été grossièrement nivelée et aplani à coups de ciseau parallèles. Inscription de quatre lignes incomplètes à droite. Hauteur : 26 cms.; largeur conservée : 17 à 18,5 cms.; hauteur des lettres : 2,5 à 3 cms.; l'omicron et le μ plus petits; interlignes de 1 à 2,5 cms. — Planche VI, B.

Ἔτους ᾠ Τ[ιβερίου
 Καίσαρο[ς Σεβαστοῦ
 ἐπὶ Μαγίου Μαξιμίου
 ἡγεμό[νος

* * *

Il faut distinguer pour le commentaire de ces textes deux groupes d'inscriptions, celles où figurent la date, la titulature impériale, le nom du préfet, celui de l'épistratège et enfin l'auteur de la dédicace, c'est-à-dire les inscriptions 1, 2 et 3 d'une part et celles où figurent seulement la date, la titulature impériale et le nom du préfet de l'autre, c'est-à-dire les inscriptions 4, 5, 6, 7, 8.

La date de la titulature. L'an 1 de Tibère correspond à 14/15 p.C. La titulature que nous avons ici : Τιβέριος Καῖσαρ Σεβαστός, est, de loin, la plus usuelle. Pour la 1^{er} année de Tibère, nous ne trouvons que Τιβέριος Καῖσαρ et une seule fois Τιβέριος Σεβαστός Καῖσαρ (P. Bureth: *Les Titulatures impériales*, p. 25-28). L'an 1 de Tibère a commencé pour tout l'Empire le 19 Août 14 mais pour l'Egypte le 29 Août 14, c'est-à-dire le 1^{er} Thôt. C'est vers cette date que la nouvelle a dû atteindre l'Egypte. Elle n'a dû parvenir à Thèbes qu'un peu plus tard encore. Pour les délais dans lesquels parvenaient à Alexandrie ou en Haute Egypte la nouvelle de la mort de l'Empereur et la date de l'avènement du successeur, voir les bons exemples réunis par U. Wilcken in *Griechische Ostraca I*, p. 799-806 (Die Daten).

Le préfet Magius Maximus. M. Magius Maximus a été préfet d'Egypte par deux fois, d'abord entre 3 et 10 p.C., sous Auguste, ensuite en 11/12, sous le même empereur (A. Stein : *Die Präfecten von Ägypten*, p. 22-23). Nos inscriptions montrent que Magius Maximus est toujours en fonction en 14. Il n'y a pas de raison de supposer qu'il y ait eu une interruption depuis 11/12. Or pour l'an 14 et sous le règne de Tibère, A. Stein indique comme préfet Aemilius Rectus (il dit plus précisément : Ca. 14 n. Chr., *op. cit.*, p. 23). On ne connaît aucun préfet entre Magius Maximus et Aemilius Rectus (O.W. Reinmuth : *A working list of the Prefects of Egypt, 30 B.C. to 299 A.D.*, in *Bull. Amer. Soc. Pap.* 4 (1967).

A. Stein a supposé qu'Aemilius Rectus avait été envoyé en Egypte par Auguste et n'était pas pour cette raison en conformité de vues avec Tibère (*op. cit.* p. 24). Notre texte prouve qu'il n'en est rien. Magius Maximus, préfet d'Auguste, était encore en fonction au début du règne de Tibère parce que le nouvel empereur n'avait pas matériellement eu le temps de le remplacer par Aemilius Rectus. Ceci situe nos inscriptions dans les trois premiers mois du règne de Tibère et confère une plus grande vraisemblance à notre hypothèse que ces inscriptions commémorent l'avènement de Tibère au trône. C'est peut-être à Magius Maximus ou à Aemilius Rectus (auquel a succédé L. Seius Strabo dès l'an 15) que Tibère a adressé ses célèbres remontrances sur les moutons qu'il fallait tondre et non pas écorcher.

L'épistratège Barbarus. Barbarus, épistratège de Thébaïde, était jusqu'ici inconnu. Ni Victor Martin (*Les Epistratèges*) ni M. H.G. Pflaum (*Les Carrières procuratoriennes*, III, p. 1091) ne le connaissent. Barbarus, épistratège de Thébaïde en 14 p.C., prend sa place entre M. Claudius Postumus qui occupait ce même poste en 1 p.C. et Q. Fresidius Peditus qui l'occupera en 23. Barbarus devait être un fonctionnaire equestre (cf. H.G. Pflaum : *Les procureurs équestres sous le Haut-Empire romain*, p. 33) et l'épistratègie d'Égypte était un emploi ordinairement sexagénaire (H.G. Pflaum : *op. cit.*, p. 150).

Nous n'avons pu consulter le travail récent de M. J. Geudens : *De epistratège in Romeins Egypte* (Dissertation de licence inédite, Louvain, 1967-68).

La fin des inscriptions 1 et 2. A la fin de l'inscription 1 (l. 5-6) on lit : ΜΠΙ | ΟΥΙΟΥ. A la fin de l'inscription 2 (l. 6) on lit]ΟΥΙΟ[mais ces lettres, même si on restitue ΜΠΙ] devant elles, sont décalées par rapport à la l. 5. Il faut sans doute supposer ici que le lapicide a délibérément passé à la ligne suivante après ε]πιστρατ[ήγου. La suite ΜΠΙΟΥΟΥ fait difficulté. A la l. 5 la faute du lapicide qui a gravé Π pour Η ouvre la voie à toutes les hypothèses. Faut-il lire Μηουίου = le génitif de Μηουίος = Maevius? où l'iota adscrit au Η n'étonne pas à cette époque. Faut-il au contraire penser à une transcription du latin et lire M. Πίου? mais que faire de ίου? Ces hypothèses sont liées au signe final ϐ.

Il n'est pas sûr que le point que nous signalons ne soit une simple inégalité de la pierre. Ce qui semble sûr dans ce signe mystérieux c'est le P. Le chiffre 100 fait penser aux abréviations de *ἐκατονταρχία* et *ἐκατόνταρχος* qui sont ρχ ou ϐ̄. Nous croyons que ce signe indique la fonction de l'auteur de l'inscription et qu'il était centurion mais nous ne pouvons expliquer la boucle qui surmonte le P. C'est pourquoi nous avons cherché dans ΜΠΙΟΥΟΥ un nom latin.

Nous tenons à signaler enfin pour cette suite un nom comme Vibius transcrit Ούιβίος ou Βίβίος et Ούίος, un nom du II^e s. (voir le *Namenbuch*).

Nature de ces inscriptions. L'abondance même de ces inscriptions toutes trouvées au même endroit où elles ont dû être réemployées dans des travaux de dallage, nous fait penser que ce sont des inscriptions commémoratives destinées à célébrer l'avènement de Tibère.

Les deux premières et peut-être la troisième sont sans doute l'œuvre d'un centurion : c'est pourquoi on y trouve tout naturellement mentionnés, après l'empereur, le préfet et l'épistratège (cf. Cagnat : *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, I, 1057, 39/40 p.C.). Pour d'autres inscriptions de Tibère avec mention du préfet, de l'épistratège et même du stratège, voir Dittenberger : *OGIS* 661, et *SEG VIII*, 654.

Les inscriptions 4, 5, 6, 7, 8 ne mentionnent strictement que l'empereur et le préfet. Pour ce genre d'inscription, voir Cagnat : *op. cit.* I, 1176 (150/153 p.C. à Coptos).

Il n'est pas exclu que ces plaques proviennent de la chapelle gréco-romaine qui se trouve devant le 1^{er} pylône du temple de Karnak et qui semble avoir été réservée, à l'époque impériale, au culte de l'empereur et dont les dédicaces d'Auguste et de Titus ont été publiées par Jouguet dans les *ASAE XXXIX*, 1939, p. 603-605, et *XL*, 1940, p. 635-638. Nous y avons nous-même copié des inscriptions peintes du règne de Claude que nous publions ci-après.

Une dernière question que l'on peut se poser, c'est pourquoi, comme il semble, nous avons une dédicace en double exemplaire (1 et 2), voire en triple (3?).

TROIS NOUVEAUX EXEMPLAIRES DE LA MÊME INSCRIPTION

Cette publication était déjà prête lorsque fin novembre-début décembre 1970 M. Lauffray a mis au jour trois nouveaux exemplaires de la même inscription de l'an I de Tibère. Les quatre fragments furent découverts sur une couche de terre dure, au pied de la rampe de la tribune du dromos de Karnak (cf. les fiches suiveuses du Centre de Karnak, D 44, 45, 46, 48). Les fragments correspondant aux fiches D 45 et D 48 font partie de la même inscription. Il nous a été impossible de confronter ces fragments avec les huit précédentes. On ne peut donc affirmer que D 44 ou D 46 fassent partie d'une des huit inscriptions déjà publiées. En l'absence de toute certitude nous numéroterons ces trois nouvelles inscriptions, 9, 10, 11.

9. Plaque de grès gris. Inscription de cinq lignes incomplètes à gauche et à droite. Les lettres sont beaucoup plus grandes que dans toutes les autres inscriptions. Hauteur : 21 cms. ; largeur conservée : 27 cms. ; hauteur des lettres : de 3 à 4 cms.

(hauteur moyenne : 3, 5 cms.); interlignes de 1 à 1, 5 cms. (Fiche suiveuse D 44).

Ἔτους ᾠ Τι]βερίο[υ
 Καίσαρος Σ]εβαστοῦ
 ἐπὶ Μαγί]ου Μαξίμ[ου
 ἡγεμόνο]ς Βαρβ[άρου
 ἐπιστρατή]γο[υ

On ne peut dire si l'inscription s'arrêterait après le nom de l'épistratège.

10. Plaque de grès gris, cassé en deux morceaux. La face inscrite est aplaniée à petits coups de ciseau parallèles. Inscription de quatre lignes, incomplètes à droite. Hauteur : 28 cms.; largeur : 35 cms.; hauteur des lettres : de 2 à 3 cms. (omicron plus petit); interlignes de 1, 5 à 2, 5 cms. Cette inscription a été trouvée exactement à 52 cms. plus bas que le dessus de la première marche conservée de la rampe. (Fiches suiveuses D 45 et D 48).

Ἔτους ᾠ Τιβερίο[υ
 Καίσαρος Σεβαστοῦ
 ἐπὶ Μ[α]γίου Μαξίμ[ου
 ἡγ[εμ]όνος
 vacat

L. 1. Au-dessus de Α, un trait. — L. 3-4. Les lettres entre crochets droits correspondent à la cassure.

11. Plaque de grès gris. Surface inscrite lisse. Bord droit d'une inscription qui devait avoir au moins quatre lignes. Hauteur : 27 cms.; largeur : 23 cms.; hauteur des lettres : de 3 à 3, 5 cms.; interlignes de 2 à 4 cms. (Fiche suiveuse D 46).

Ἔτους ᾠ Τ]ιβερίου
 Καίσαρος Σ]εβαστοῦ (sic)
 ἐπὶ Μαγίου] Μαξίμου
 ἡγεμόνος]

L. 2. Lire Σεβαστοῦ. Cette faute grossière du lapicide rappelle les deux fautes du même genre commises dans l'inscription 6 (l. 1 et l. 4). Ce fragment 11 complète

d'ailleurs admirablement l'inscription 6. Les interlignes ne sont pourtant pas tout à fait les mêmes. Seule la mise en place des fragments eux-mêmes pourrait donner une certitude.

12. Un douzième exemplaire de la même inscription. M. Lauffray vient de mettre au jour un nouvel exemplaire de cette inscription, le 15 janvier 1971. Le fragment a été découvert dans les déblais provenant de la destruction d'un ancien mur de soutènement construit par Legrain ou Chevrier sur le dromos.

Plaque de grès gris, martelé en partie. Inscription de cinq lignes bien visibles, et d'une sixième dont il ne reste que fort peu. Hauteur : 26 cms.; largeur : 38 cms.; hauteur des lettres : de 2 à 3 cms.; interlignes de 1, 5 à 2 cms.

ἔτου]ς α Τιβερίου
 Καίσαρος Σεβαστοῦ
 ἐπὶ Μ]α[γίου]υ Μαξι[μου
 ἡγε[μόνος Βα]ρβάρου
 5 ἐπι[στρατήγου] Μ[...
]ΙΟΥ[

L. 1. Le trait au-dessus de Α n'est plus visible.

L. 5-6. Après Μ il reste la place de 4/5 lettres et devant]ΙΟΥ[la place d'au moins trois lettres. Sans aucun doute faut-il restituer comme pour notre inscription 2 et d'après 1 : Μ[III|ΟΥ]ΙΟΥ] et aussi probablement le fameux β¹ (nous publions cette dernière inscription d'après un latex que nous a envoyé M. C. Traunecker. S'il est vrai que le latex rend merveilleusement compte de tous les creux d'une surface donnée, dans ce cas particulier d'une inscription en grande partie martelée il aurait quand même mieux valu voir l'original).

3. TROIS INSCRIPTIONS DÉDICATOIRES DU RÈGNE DE CLAUDE.

Devant le premier pylône du temple de Karnak se trouvent les restes d'un petit édifice appelé le petit temple gréco-romain. C'est dans ce temple que se trouvent les socles de statues dont Jouguet a publié les inscriptions en l'honneur d'Auguste

et de Titus dans les *ASAE* XXXIX, 1939 et XL, 1940. Sur d'autres bases de statues de cette chapelle nous avons trouvé des inscriptions peintes en rouge sur un enduit peut-être blanc à l'origine, aujourd'hui jaunâtre. L'enduit est très écaillé et la peinture très effacée. Un déchiffrement très laborieux nous a permis de lire les trois dédicaces grecques suivantes sur trois bases de statues différentes.

1. Καίσαρος
 Αὐτοκράτορος
 ἐπὶ Λουκίου
2. Τιβέριον Κλαύδιον Καίσαρα
 Σεβαστὸν Γερμανικόν
 Αὐτοκράτορα
3.] . . Τιβερίου Κλαυδίου
 Καίσαρος Σεβαστοῦ [. . . (.)] . . . [. . .]
 Αὐτοκράτορος Μεχέι[ρ
 ἐπὶ Λου . . (.) ρυ . .

1. L'inscription 1 se laisse reconstituer à partir de l'inscription 3. *Ἐπὶ Λοῦ* est pratiquement sûr bien que très effacé.
3. L. 1. Au-dessus de cette ligne, les traces d'un trait rouge parallèle à la ligne. Sans doute ce trait entourait-il toute l'inscription. Devant *Τιβερίου* il faut supposer l'année et un chiffre, c'est-à-dire 6 ou 7 lettres (*ἔτους* . .) puisqu'on a le mois (l. 3). Les traces des deux lettres sont trop effacées. Dans tous les cas la ligne 1 est un peu en retrait sur les lignes suivantes. — 2. Il faut restituer *Γερμανικοῦ* à la fin de la ligne, mais nous n'avons su reconnaître ni]MAN[ni]ANI[dans les traces des trois lettres qui restent. — 4. Notre lecture de cette ligne est sûre. Il faut restituer *Λουκίου* ou *Λουκείου* mais il ne reste pratiquement rien de KI ou KEI.

La date et la titulature. Claude a régné de 41 à 54. Il a été proclamé empereur à Rome par les Prétoriens le 24 janvier 41. Il est vraisemblable que, comme lors de l'avènement de Tibère dont on a retrouvé les

inscriptions commémoratives datées de la 1^{re} année de son règne et qui sont peut-être de cette même chapelle gréco-romaine, l'on ait érigé une statue de Claude, à son avènement, dans cette chapelle réservée au culte impérial. Notre inscription 2 n'est pas datée, mais 1 et 3 semblent l'avoir été. Nous croyons en outre que $\Lambda\rho\upsilon\mu\iota\omicron\upsilon\upsilon$ désigne Lucius Aemilius Rectus (cf. ci-dessous). Or on sait que ce préfet n'a été en fonction qu'en 41/42. Nous pensons donc que $\text{Μεχσε}[\rho]$ est janvier-février 42.

La titulature de ces trois inscriptions est de loin la plus fréquente pour le règne de Claude (cf. Bureth : *op. cit.*, p. 30-32, très nombreux exemples depuis l'an 1 jusqu'à l'an 14).

Le préfet. $\epsilon\pi\iota\ \Lambda\theta[\]$ et $\epsilon\pi\iota\ \Lambda\rho\upsilon\mu\iota\omicron\upsilon\upsilon$ peuvent désigner deux préfets de Claude, Lucius Aemilius Rectus, qui a été en fonction du 10-11-41 au 29-4-42 au moins et Lucius Lusius Geta qui a été préfet en 54 (cf. A. Stein : *op. cit.*, p. 29-30 et 31-32 et O.W. Reinmuth : *op. cit.*, p. 80 et 81). Nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici du second mais bien du premier car il serait étonnant que les statues de l'empereur n'aient été érigées dans cette chapelle que la dernière année de son règne.

Nous avons enfin découvert, en faisant retourner quelques blocs de cette chapelle, une inscription grecque dont il ne reste que la première lettre de chaque ligne et que nous donnons ici par acquit de conscience. La surface inscrite du bloc a été creusée et la pierre a pu servir de bac.

Π[
 Τ[
 Γ[
 Λ[
 Μ[
 Τ[
 Α[

4. DEUX INSCRIPTIONS D'ÉPOQUE IMPÉRIALE TROUVÉES À KARNAK (MARC-AURÈLE ET VÉRUS?).

I. UNE INSCRIPTION MARTELÉE DE MARC-AURÈLE ET VÉRUS.

Cette inscription, ainsi que la suivante, trouvée dans le temple de Karnak lors des fouilles menées par M. Anus, en 1967-68 au Nord du temple d'Opet, est actuellement entreposée dans un des magasins de la réserve dite du Cheikh Labib.

Fragment de stèle en calcaire gris. Surface inscrite sommairement lissée. Hauteur : 37 cms.; largeur : 45 cms.; épaisseur : 19 cms. Nous avons le début de l'inscription, son bord gauche, son bord droit, aux lignes 2, 7 et 8. Hauteur des lettres : 3 cms.; interlignes de 1 à 1,5 cms. Traces de couleur rouge dans les lettres. La titulature est martelée aux lignes 1, 3, 4, 5. — Planche VII, A.

Ἀύρηλιου [[Ἄντωνίνου]]
 Κα[ί]σαρος Σεβαστοῦ
 [[καὶ Λουκίου Ἀυρηλίου]]
 [[Οὐήρου (. .)] Κα-
 5 [[ισάρων τῶν κυρίων]]
 Σεβαστῶν vacat
 Ἰούλιοι Δίδυμος Βησα-
 ρίων Σαραπάμμων
 9 νεωκόροι κα[ί] . [

L. 1. Après Ἀύρηλιου martelage d'environ huit lettres. — 2. Traces de la partie supérieure de ΚΑ; au-dessus de ΑΣ, un trait horizontal peint en rouge. — 3-5. Trois lignes martelées à petits coups de ciseau verticaux et parallèles. Pour la première moitié des lignes 4 et 5, le martelage se confond avec un effritement de la pierre. A la fin de la ligne 4, ΚΑ est sûr. — 6. Après Σεβαστῶν, un blanc. — 9. Bien que nous n'ayons que la partie supérieure des lettres de ΟΡΟΙΚΑ, la lecture νεωκόροι κα est sûre. A la fin de la ligne, la barre horizontale supérieure d'une lettre: Τ, Π ?

1-6. Cette titulature martelée fait difficulté. A la ligne 1, le martelage porte sur 8 et à la rigueur 9 ou 10 lettres. La largeur des lignes varie de 14 lettres (l. 8) à 18 lettres (l. 7). Le problème posé par la titulature est donc le suivant: Ἀύρηλιου [[. (. .)] Καίσαρος Σεβαστοῦ, 3 lignes de 14 à 18 lettres, Σεβαστῶν. Nous avons heureusement deux lettres, à la fin de la ligne 4, épargnés par le martelage. Nous pouvons restituer depuis Κα[[jusqu'à Σεβαστῶν comme nous le faisons, avec comme seul parallèle pour cette fin de titulature, le *P. Lond.* 330, 7 de l'an 4 de Marc-Aurèle et Vérus, c'est-à-dire 163/4 p.C. (Voir Bureth : *Les titulatures impériales*, p. 79). Pour le début de notre titulature, seuls deux parallèles se rapprochent du nôtre : Ἀύρηλιος Ἄντωνῖνος Σεβαστός Καῖσαρ ὁ

κύριος (BGU 431, 5, 173/4 p.C.) et Αὐρήλιος Ἀντωνῖνος Καῖσαρ ὁ κύριος Σεβαστός (P. Grenf. II, 53 e, 1, 177/8 p.C.). Il faut noter toutefois que ces deux exemples sont du règne de Marc-Aurèle, seul empereur après la mort de Vérus (cf. Bureth : *op. cit.*, p. 82-83). Il faut ajouter que, pour Marc-Aurèle et Vérus, il n'y a, à notre connaissance, aucun exemple de titulature commençant par Αὐρηλίου et finissant par Σεβαστῶν, qui ait une pareille longueur. La répétition de Σεβαστῶν, un pluriel, après le singulier (l. 2) et de Κα[ισάρων] après Καίσαρος (l. 2) est tout aussi étonnante.

Nous ne voyons qu'une explication de cette titulature nouvelle, c'est la répétition au singulier des noms et titres de Vérus après ceux de Marc-Aurèle, puis leur reprise au pluriel.

Le martelage lui-même aboutit à un résultat incohérent puisque dans Αὐρηλίου . . . Καίσαρος Σεβαστοῦ . . . Σεβαστῶν, le dernier mot est encore de trop et rappelle cette dualité que le martelage prétend précisément faire oublier.

Si nous faisons abstraction de Σεβαστῶν qui est peut-être un oubli ou une erreur, à qui peut s'appliquer Αὐρηλίου Καίσαρος Σεβαστοῦ sinon à Marc-Aurèle, bien que cette titulature réduite ne soit pas attestée et qu'on ne voie pas pourquoi Ἀντωνῖνου a été martelé. La suite Αὐρήλιος Ἀντωνῖνος Καῖσαρ ὁ κύριος est très répandue et comporte même parfois Σεβαστός (P. Bureth : *op. cit.*, p. 82).

Les martelages en Egypte sont innombrables et outre ceux, systématiques, du nom de Geta, ceux du nom de Néron, de Commode (SB 8311, l. 4) peut-être justifiés, n'expliquent pas le martelage du nom de Domitien (IGRR 1099) ou celui d'un nom de préfet (IGRR 1102, 16). Pour les martelages de Caracalla et de Decius à Esné, voir l'article de M. S. Sauneron : *Les Querelles Impériales vues à travers les scènes du temple d'Esné* (BIFAO LI, 1952, p. 111 à 121).

7-9. Les auteurs de cette inscription sont Ἰούλιος Δίδυμος, Ἰούλιος Βησαρίων et Ἰούλιος Σαραπάμμων. Le pluriel Ἰούλιοι constitue une sorte de mise en facteur commun (sans doute par souci d'économie) du nouveau nom de ces égyptiens citoyens romains ou affranchis de fraîche date. On connaît un Γάιος Ἰούλιος Δίδυμος à Thèbes, dans le quartier de Charax, en 218 (O. Tait II, 1607, 4). Ces personnages ont peut-être réutilisé cette inscription (on pourrait distinguer alors des différences paléographiques entre les l. 1-6 et 7-9 : en 7-9 les lettres sont plus grandes en général, mais les O nettement plus petits qu'en 1-6; les Ω sont différents,

les iotas plus grands aussi. Tout ceci pourrait trahir un décalage entre les deux parties de l'inscription).

La mention que ces personnages étaient néocores est intéressante. Qu'il y ait des néocores à Karnak relance la question de savoir s'il y avait un Sérapeum à Thèbes. On était surtout néocore du Grand Sérapis, et on connaît un néocore de la *Τύχη* (*P. Oxy.* 507, 5, 169 p.C.). Il y avait aussi des néocores du bois sacré (J. Scherer : *le P. Fouad I^{er}*, inv. 211, *BIFAO* 1942, XLI, I, 1. 8). Pour Thèbes on ne connaissait jusqu'à présent que les deux néocores d'une tombe de Deir El Médineh (B. Bruyère et A. Bataille : *Une tombe gréco-romaine de Deir El Médineh*, in *BIFAO* XXXVI, 1936-37, p. 145-174, et en particulier p. 169). Ceux-là, pas plus que les nôtres, n'étaient d'un rang social élevé. Quoi qu'il en soit, nos *Ἰούλιοι* ne sont pas néocores du Sérapis puisque après le nom de leur fonction on lit *ΚΑ[Ι]*. [Pour Sérapis et un problématique Sérapeum à Thèbes, voir A. Bataille : *Les Memnonia*, p. 111-112.

II. FIN D'UNE INSCRIPTION PROBABLEMENT DE MARC-AURÈLE ET VÉRUS.

Cette inscription, ainsi que la précédente, est actuellement entreposée dans un des magasins de la réserve dite du Cheikh Labib. Elle a été trouvée au Nord du temple d'Opet lors des fouilles menées par M. Anus en 1967-68. Fragment de stèle en grès rouge, gros bloc inégal, à la surface inscrite grossièrement aplanie. Toutes nos mesures sont approximatives. Hauteur : 50 cms.; largeur : 45 cms.; épaisseur 35 cms.; nous avons la fin de l'inscription et, à mon avis, le bord gauche. Hauteur des lettres : 4, 5 cms.; interlignes de 1, 5 à 2, 5 cms. Traces de couleur rouge dans les lettres. La surface inscrite est éraflée mais la ligne 4 est en partie palimpseste. — Planche VII, B.

] λω . . [
 .]ων Μάρ[κου
 .]Αύρηλίο[υ
 υ ἐπὶ Κοίντ[ου
 5 υ στρατηγ[οῦ]

Noter dans ce texte l'A avec la barre brisée qui est archaïque à côté de l'oméga à branche courbes emprunté à la cursive et du sigma et de l'épsilon carrés.

L. 1. Il ne reste qu'une partie du jambage de droite du Λ qui pourrait aussi être un Α. On peut lire λωρε ou λωισ car les deux dernières lettres peuvent être ρσ ou ιε ou ρε ou ισ. — 2. ω ou ο. — 3. Entre λ et ι une profonde incision courbe. — 4. Sous Κοι traces de deux ou trois lettres : Οικ (le lapicide aurait-il gravé Οικ pour Κοι?). — 5. Au-dessus de Α, un trait.

A priori, à la vue des lignes 2 et 3 on songe à une titulature de Marc-Aurèle ou d'empereurs postérieurs. Or, même en imaginant qu'il manque très peu à droite et qu'il ne manque aucune lettre à gauche devant Αύρηλιο[υ, la suite Μάρκου Αύρηλιου ne permet pas de rendre compte du υ au début de la ligne 4. En outre on note le]ων devant Μάρ[κου, désinence de génitif pluriel qui fait songer à la titulature d'un règne double (αὐτοκρατόρων, Καισάρων). Il faut donc admettre qu'Αύρηλιου (l. 3) ne suit pas directement Μαρκου alors que dans toutes les titulatures Μάρκος est immédiatement suivi d'Αύρήλιος.

Il s'agit par conséquent de trouver une titulature dans laquelle devant Μάρ[κος Αύρήλιος il y ait un pluriel, après Μάρ[κος Αύρήλιος il y ait répétition d'Αύρήλιος et dont le dernier terme soit un singulier (-ο)υ au début de la ligne 4), puisque ἐπί marque le début des noms du préfet, de l'épistratège et du stratège, selon le cas.

Ajoutons que στρατηγο[υ ou στρατηγο[υντος est lui-même placé après le nom du stratège.

Tout ceci nous fait voir d'emblée que la lacune de droite doit être extrêmement importante.

Nous n'avons pu trouver de titulatures dans P. Bureth : *Les titulatures impériales dans les papyrus, les ostraca et les inscriptions d'Égypte*, qui réunissent ces conditions exactement. Mais en supposant une légère modification d'un type de titulature bien connu les parallèles ne manquent pas. Nous pensons qu'il s'agit ici de Marc-Aurèle et Vérus. Il ne peut s'agir de Marc-Aurèle et Commode car pour ce règne, dans les exemples de titulatures où Μάρκος Αύρήλιος figure dans le 1^{er} terme, la seconde partie, après και et avec le deuxième Αύρήλιος, est beaucoup trop longue (P. Bureth : *op. cit.*, p. 86).

Il faut cependant ajouter que l'importance de la lacune à droite étant admise on ne peut écarter ni des titulatures d'Elagabal et de Sévère-Alexandre dont d'ailleurs les deux termes sont bien équilibrés (P. Bureth : *op. cit.*, p. 107) ni même une titulature de Carus, Carinus et Numerianus qui présenterait toutefois l'inconvénient

d'être très longue, très rare et, somme toute, très peu vraisemblable (P. Bureth : *op. cit.*, p. 125).

Nous proposons, à titre indicatif, et sans qu'il y ait de parallèle exact, mais en changeant seulement dans une des titulatures les plus fréquentes de Marc-Aurèle et Vêrus le singulier *Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ* pour en faire un pluriel mis en facteur commun au début de la titulature (cf. P. Bureth : *op. cit.*, p. 80) la restitution suivante : (Pour la fin de la titulature, ligne 3, cf. par exemple Cagnat : *Inscriptiones Graecae ad Res Romanas pertinentes*, 1145, Marc-Aurèle et Commode.)

] λω . . [Αὐτοκρατόρων Καισά-
ρ]ων Μάρ[κου Αὐρηλίου Ἀντωνίνου Σεβαστοῦ καὶ Λουκίου
υ] Αὐρηλίου[υ Οὐήρου Σεβαστοῦ καὶ τοῦ πάντος αὐτῶν οἴκο-
υ ἐπὶ Κοίντ[ου ο-
υ στρατηγο[ῦ(ντος)

Dans la lacune de la ligne 4, il faut supposer *ἡγεμόνος* après le nom du préfet et que *στρατηγ[οῦ στρατηγοῦ(ντος)* désigne ici l'épistratège dont le nom se termine en *-ο]υ*. A l'époque ptolémaïque, dans la Thébaïde, le nom de stratège et d'épistratège était conféré aux épistratèges de la Thébaïde (Martin : *Les Epistratèges*, p. 23-25). A notre connaissance il n'y avait pas à l'époque romaine de stratège à Thèbes. L'inscription étant de Karnak il faut sans doute supposer que *στρατηγο[ῦ(ντος)* s'applique ici à l'épistratège.

Si notre inscription est de Marc-Aurèle et Vêrus, elle se situe entre 161 et 169. Dans la liste des préfets d'Egypte (A. Stein : *Die Präfekten von Ägypten*, p. 192) connus pour cette période, il n'y a aucun Quintus mais il y a des lacunes entre les périodes où étaient en fonctions les quatre préfets connus.

Quintus Aemilianus Saturninus (197-199) et Quintus Maecius Saetus (200-203) tous deux préfets sous Septime Sévère et Caracalla ne peuvent s'accorder avec notre titulature ainsi restituée.

Si, à la rigueur, *Κοίντ[ου* désignait l'épistratège il serait tout aussi inconnu (cf. H.G. Pflaum : *Les carrières procuratoriennes sous le Haut-Empire*, III, p. 1091).

La récente liste des préfets d'Egypte de M.O.W. Reinmuth ne nous renseigne pas davantage sur ce point (*op. cit.*, p. 98-99). Nous n'avons pu consulter le travail de M. Gaudens sur les épistratèges (*op. cit. supra*).

5. UNE INSCRIPTION GRECQUE DE L'AN 42 D'AUGUSTE.

Cette inscription se trouve sur une base de statue ou un petit autel que nous a signalé M. S. Sauneron sur les indications de M. C. Traunecker. Le bloc de pierre était à demi enfoui dans le sol sur la berge du canal de Karnak-Nord, à environ 0,5 km. au Nord de l'enceinte des temples de Karnak, dans le village de Karnak, plus précisément du côté de Naga An Nawâfil, à la sortie du village de Malgata.

Bloc de grès gris qui a pu servir de base de statue. Le dessus est grossièrement nivelé. Nos mesures sont approximatives. Hauteur : 50 cms.; largeur : 30 cms.; longueur : 70 cms. L'inscription est entourée d'une bordure. Hauteur de l'inscription : 30 cms.; largeur 25 cms.; hauteur des lettres : 2, 5 à 3 cms.; interlignes de 1 à 1,5 cms.; inscription de 7 lignes. — Planche VIII.

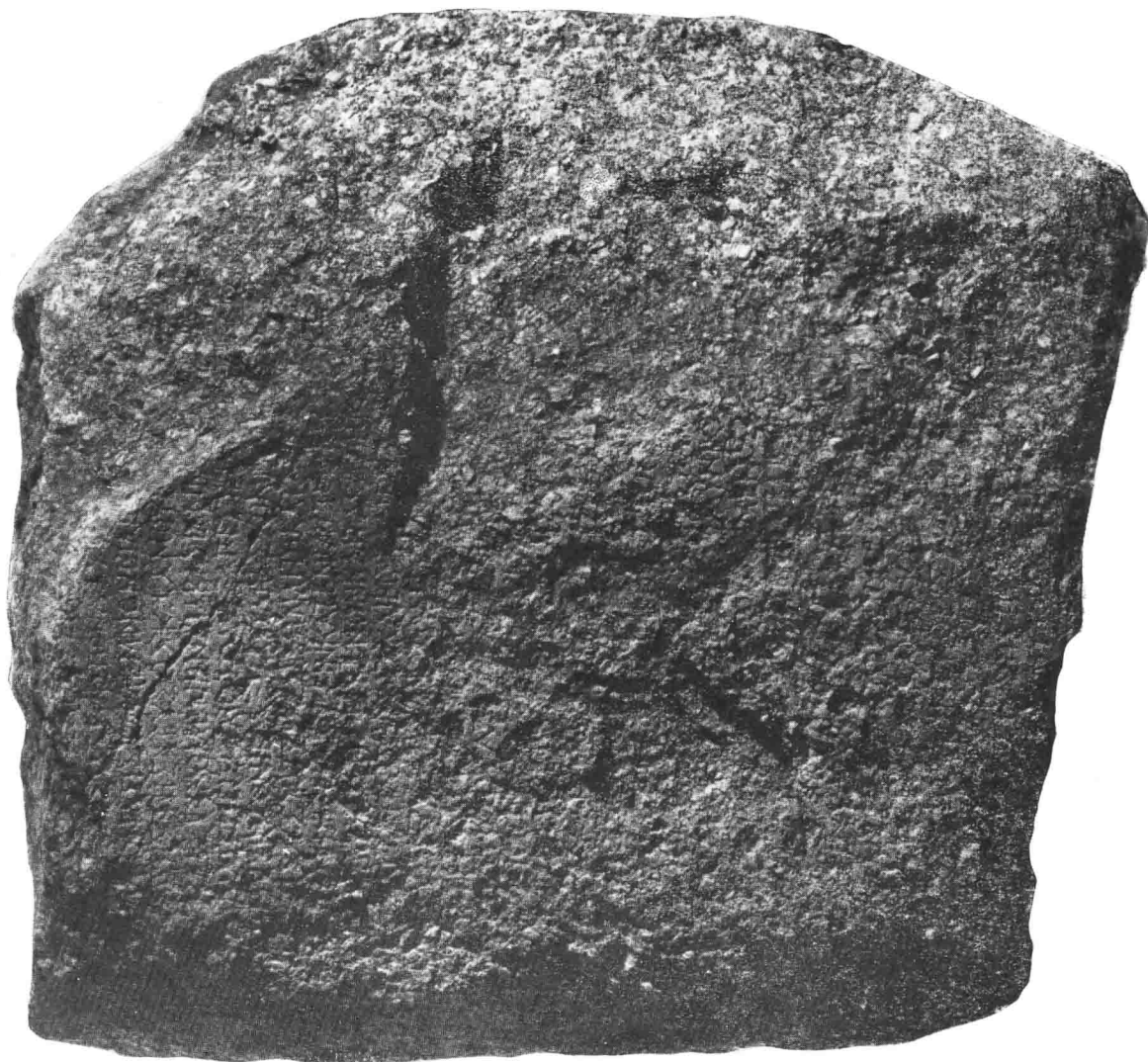
Ἰσ[ιδ]ωρ[ον] Ἰνε[ρῶ]τος τ[ὸν]
 α[. .]. . . [. .] ι . [. .] . [. .] . .
 Β[. .] . . [. .] . . [. .] . . [. .] Α
 Τ[. .] . . [. .] ΤΙ[. .] Α[. .] Π ε
 ρὶ Θήβας Ἐπαφρό[δι]τος
 τὸν αὐτοῦ φίλον Λμβ
 Καίσαρος Τῦβι ᾠ

La surface inscrite est malheureusement creusée de haut en bas à intervalles réguliers par quatre profondes incisions (sur ces incisions si nombreuses à Karnak et que l'on trouve dans tous les temples d'Égypte et d'ailleurs, notre ami C. Traunecker rassemble une abondante documentation). Notons dans ce texte l'Α avec la barre brisée, le sigma carré mais surtout l'épsilon qui, curieusement, adopte la forme du sigma à quatre branches parallèles (Σ).

Il s'agit manifestement d'une dédicace. Euphroditos veut honorer son ami, Isidoros, fils d'Inerôs, en l'an 42 de César, le 1^{er} Tybi, c'est-à-dire le 18 décembre 12 p.C. Tous deux sont du nome Péri-Thèbes. Quelle était la fonction d'Isidoros, fils d'Inerôs? Nous ne le saurons jamais, elle est dans la lacune de la ligne 2 et le

nom de cette fonction commence par α [. Pour $\dot{\text{I}}\nu\epsilon\rho\tilde{\omega}\varsigma = \dot{\text{I}}\nu\alpha\rho\tilde{\omega}\varsigma$, un seul exemple dans le *Namenbuch*. C'est le seul nom, nous semble-t-il, que l'on puisse restituer dans la suite $\text{I}\nu\epsilon$ [. . .] $\nu\theta$ [.

Pour des dédicaces de ce genre en Egypte, voir entre autres *OGIS* 712, *SEG* II, 864; XVIII, 641 et *SB* 647; 1560; 1568; 7272; 7787; 9941 et 9942; 9966, 9968. Il semble que les dédicaces de ce genre soient plus souvent officielles que le fait d'un particulier à un autre particulier.



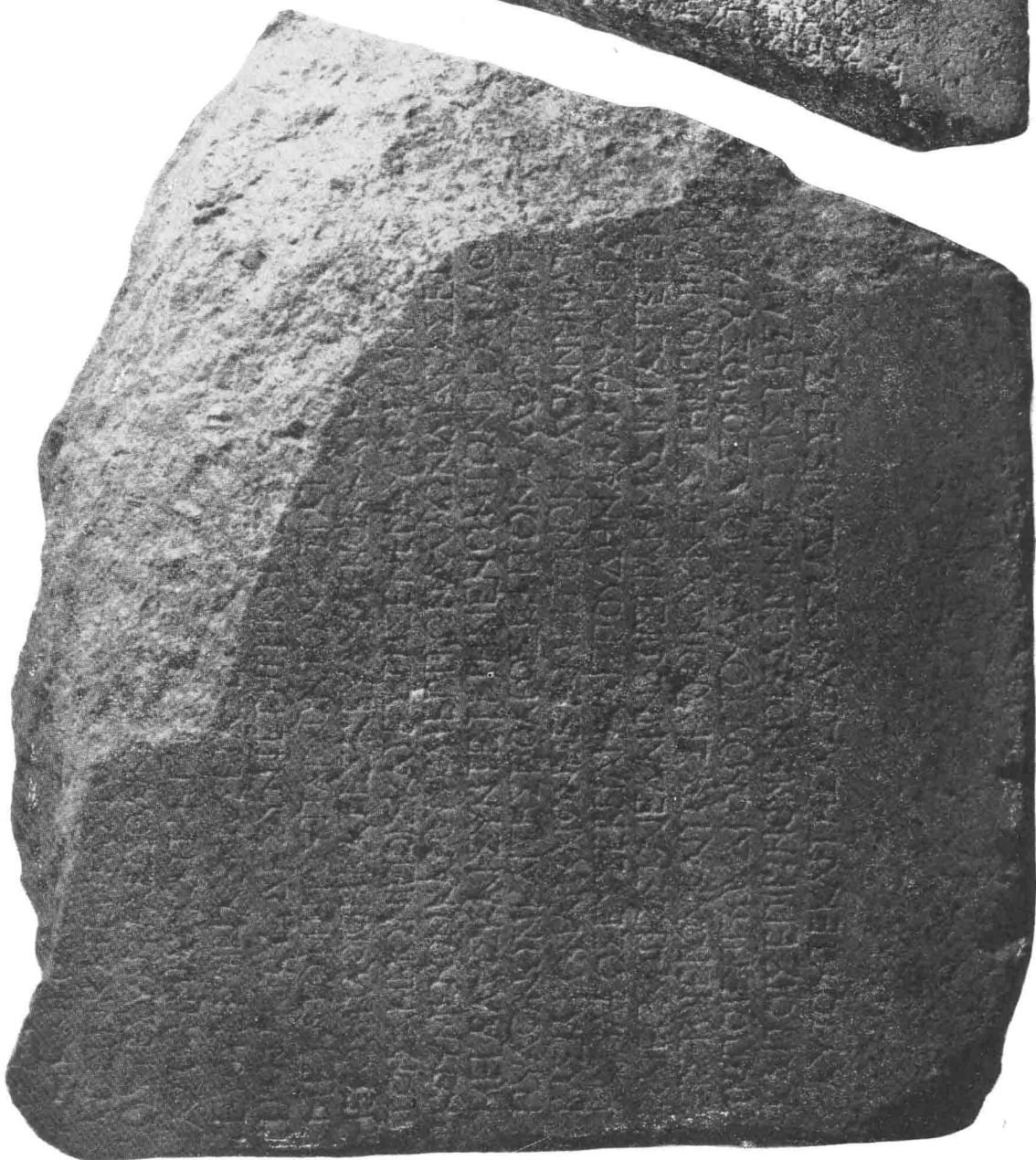
B



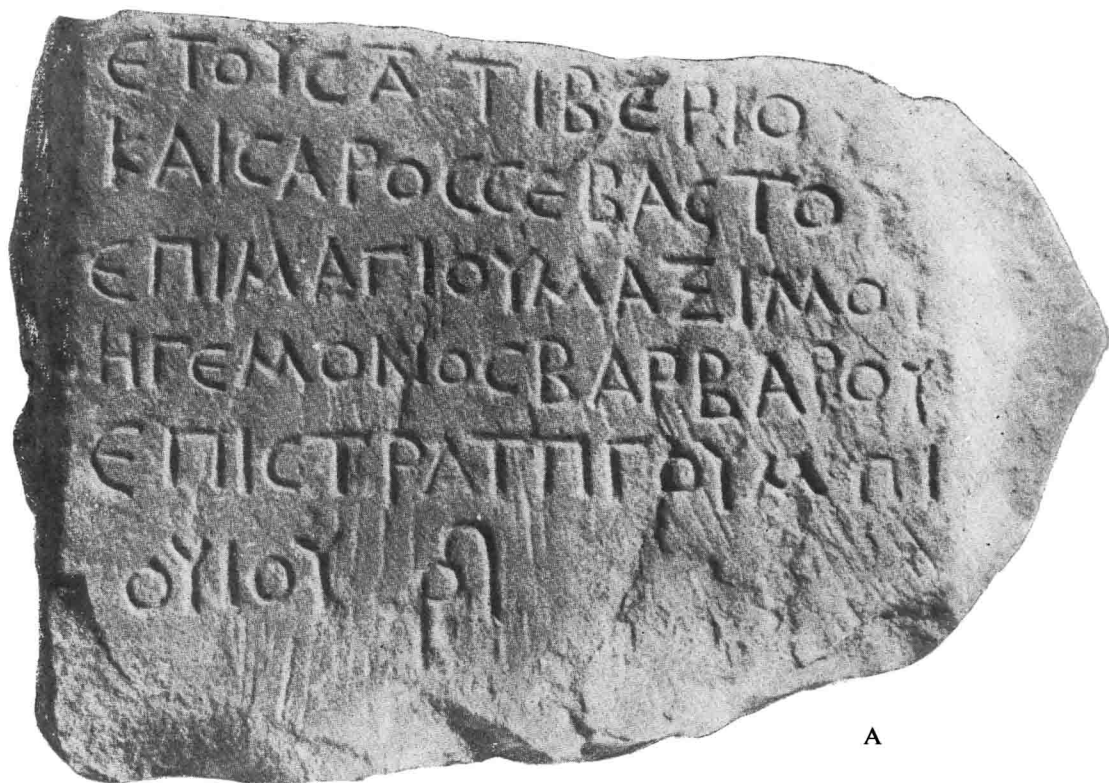
A



B



A



A



B



A



B



A



B



A



B



A



B

